

CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

**LES PRESTATIONS FAMILIALES ET SOCIALES
AUGMENTENT LE 1.01.2007**

Les prestations familiales* (Allocations familiales, Paje, Allocation de rentrée scolaire...) et sociales (Revenu minimum d'insertion, Allocation aux adultes handicapés) versées par les Caisses d'allocations familiales sont revalorisées au 1^{er} janvier 2007.**

Pour tout savoir sur les prestations familiales et sociales versées par les Caf et connaître leurs conditions d'attribution : www.caf.fr .



Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles@cnaf.fr

*** La Base mensuelle des allocations familiales (Bmaf) sert à calculer la plupart des prestations familiales. Elle est revalorisée de 1,7%.**

**** Le Revenu minimum d'insertion (Rmi)
Il est revalorisé de 1,8 %.**

**440,86 € pour le Rmi de base soit une personne seule sans enfant.
661,29 € pour une personne seule avec un enfant ou pour un couple sans enfant.
793,55 € pour une personne seule avec deux enfants ou pour un couple avec un enfant.**

****L'Allocation aux adultes handicapés (Aah)
Elle est revalorisée de 1,8 %.**

Aah	621,27 €.
Ancien complément Aah	99,40 €.
Complément d'Aah	179,31 €.
Majoration pour vie autonome	103,63 €

**LES MONTANTS COMMUNIQUES CI-DESSOUS SONT
SOUS RESERVE DE LA PUBLICATION OFFICIELLE DES DECRETS**

MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES LIEES A LA BMAF AU 1.1.2007

METROPOLE

I – ALLOCATIONS FAMILIALES – COMPLEMENT FAMILIAL

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE	Par enfant supplémentaire	Forfait d'allocations familiales	MAJORATIONS POUR AGE		Complément Familial
						ENFANT DE 11 A 16 ANS	ENFANT DE PLUS DE 16 ANS	
<i>en euros</i>								
374,12	119,72	273,11	426,50	153,39	75,70	33,67	59,86	155,82
<i>Après C R D S</i>	119,13	271,75	424,37	152,63	75,33	33,51	59,57	155,05

II – ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION – MAJORATION D'AFEAMA

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION (uniquement pour les naissances multiples)			AIDE A LA FAMILLE POUR L'EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE (Enfant de 3 à 6 ans)		
	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	Montant minimum	Montant médian	Montant maximum
<i>en euros</i>						
374,12	533,38	352,68	266,71	71,98	86,87	109,88
<i>Après C R D S</i>	530,72	350,92	265,38	71,63	86,44	109,34

III – ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	AEEH	COMPLEMENT AEEH *					Majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé				
		1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie
en euros											
374,12	119,72	89,79	243,18	344,19	533,38	681,68	48,64	67,34	213,25	273,11	400,31
Pas de CRDS	119,72	89,79	243,18	344,19	533,38	681,68	48,64	67,34	213,25	273,11	400,31

* Le complément 6ème catégorie ne figure pas dans le tableau car il est égal à la majoration tierce personne et n'est pas lié à la BMAF

IV – ALLOCATION DE PRESENCE PARENTALE ET AJPP

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	COUPLE			PERSONNE SEULE			AJPP		
	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité supérieure à 50 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité supérieure à 50 %	Couple	Personne seule	Complément pour frais
en euros									
374,12	875,48	437,76	266,71	1 039,64	547,19	352,68	39,77	47,25	101,72
Après C R D S	871,11	435,58	265,38	1 034,45	544,46	350,92	39,58	47,02	101,22

V – ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL – ALLOCATION DE PARENT ISOLE – PRIME DE DEMENAGEMENT – ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	Allocation de soutien familial		Allocation de parent isolé			PRIME DE DEMENAGEMENT		Allocation de rentrée scolaire
	Taux plein	Taux partiel	Femme enceinte	Avec un enfant à charge	par enfant supplémentaire	3 enfants	Par enfant supplémentaire	
en euros								
374,12	112,24	84,18	561,18	748,24	187,06	897,89	74,82	273,93
Après C R D S	111,68	83,76	561,18	748,24	187,06	897,89	74,82	272,57

VI PAJE

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	PRIME A LA NAISSANCE	PRIME A L'ADOPTION	ALLOCATION DE BASE	COMPLEMENT D'ACTIVITE (si droit à l'allocation de base)			COMPLEMENT D'ACTIVITE (si pas droit à l'allocation de base)			Complément optionnel de libre choix d'activité		
				Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	avec allocation de base	sans allocation de base	
en euros												
374,12	859,54	1 719,08	171,91	361,47	233,68	134,80	533,38	405,58	306,70	590,85	762,76	
Après C R D S	855,25	1 710,49	171,06	359,67	232,52	134,13	530,72	403,56	305,17	587,90	758,95	

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE					
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros						
374,12	161,40	269,03	376,63	80,70	134,53	188,33
Après C R D S	160,60	267,69	374,75	80,30	133,86	187,39

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE (en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle)						COMPLEMENT MODE DE GARDE en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile					
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros												
374,12	430,43	538,02	645,62	215,22	269,01	322,81	564,92	672,52	780,15	282,46	336,26	390,08
Après C R D S	428,28	535,33	642,40	214,15	267,67	321,20	562,10	669,16	776,25	281,05	334,58	388,13

DOM

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations DOM dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES ALLOCATIONS FAMILIALES	CF	ALLOCATIONS FAMILIALES 1 ENFANT (*)	MAJORATIONS POUR AGE	
			ENFANT DE 11 A 16 ANS	ENFANT DE PLUS DE 16 ANS
<i>en euros</i>				
374,12	89,00	22,00	13,81	21,21
Après C R D S	88,56	21,89	13,75	21,11

(*) A partir de 2 enfants, les taux A F sont identiques en métropole et dans les D O M depuis juillet 1993.